



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 27 mars 2025

Objet : Approbation des plans de financement de projets d'investissement – opérations annuelles

Date de la convocation : 21 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 21 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 27

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame COLOMBANI Carulina à Monsieur LINALE Serge ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;
Madame MANGANO Angelina à madame FILIPPI Françoise ;
Madame PELLEGGRI Leslie à Madame PIPERI Linda ;
Monsieur PAOLI Jean-François à Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1611-4 et L.2334-42 ;

Vu la Loi n° 95-115 en date du 4 février 1995 relative à l'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, afin de regrouper les crédits des cinq principaux fonds existant en matière d'aménagement du territoire ;

Vu la Loi n°2014-110, dite loi « LABBE » en date du 6 février 2014 sur la transition énergétique pour une croissance verte en 2015 ;

Vu la Loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 portant inscription du fonds vert ;

Vu la Circulaire NOR : TERB2000342C du ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en date du 14 janvier 2020 relatives aux Dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2020 ;

Vu la circulaire n° NOR TREL2235937C en date du 14 décembre 2022 publiée le 18 janvier 2023 par le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires précisant les modalités de mise en œuvre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) déployé aux collectivités territoriales ;

Vu le programme de financement Plan de transformation et d'investissement pour la Corse (PTIC) sur la période 2021-2027 ;

Vu la déclaration d'intention signée le 26 avril 2021 au titre du Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse ;

Vu les règlements des aides en faveur des communes, intercommunalités et territoires de la Collectivité de Corse et le guide des aides à la culture de la Collectivité de Corse ;

Vu la délibération n°18/392 de l'assemblée de Corse en date du 25 octobre 2018 approuvant le règlement des aides pour le patrimoine ;

Vu la délibération de notre collectivité n° 2024/01/JUIL/27 en date du 18 juillet 2024 portant approbation du plan de financement de projets d'investissement ;

Vu l'arrêté n°DR-2023-30 en date du 21 juin 2023 de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 24 mars 2025;

Considérant que, dans le cadre de son programme d'investissement, la Ville de Bastia souhaite réaliser plusieurs opérations pour lesquelles elle propose de solliciter des aides publiques auprès la Collectivité de Corse et de l'Etat au titre de différents règlements et dispositifs suivants :

- Dispositifs d'aides de la Collectivité de Corse :
 - Règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires : Dotation Quinquennale (DQ) et Dotation Ecole (DE) et Charte Urbaine ;
 - Règlement des aides pour le patrimoine ;
 - Règlement des aides pour la culture.
- Dispositifs d'aides de l'Etat
 - Fonds vert ;
 - La Dotation de Soutien à l'Investissement Local
 - Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).
- Dispositif d'aide de l'Europe
 - FEDER

Considérant que selon les conditions d'éligibilité des opérations par rapport aux dispositifs précités et au regard de l'opérationnalité des projets, la commune de Bastia propose de solliciter diverses aides ;

Considérant qu'une nouvelle opération annuelle concerne la création d'une extension au niveau de la cuisine centrale : compte tenu du nombre de repas qui ne cesse d'augmenter, la cuisine centrale a besoin d'espace supplémentaire afin d'améliorer les conditions de travail et de respecter les différentes mesures sanitaires obligatoires pour ces lieux ;

Considérant qu'afin de pouvoir continuer à rendre un service public de qualité, notamment dans le domaine du nettoyage et de l'entretien des espaces publics, la Ville de Bastia envisage de renouveler une partie de son parc automobile, prévoyant de faire l'acquisition des véhicules techniques ;

Considérant la validation du conseil municipal le 18 juillet 2024 du plan de financement relatif aux travaux d'amélioration des conditions d'accueil dans les écoles ;

Considérant la validation du conseil municipal le 18 juillet 2024 du plan de financement relatif aux travaux de végétalisation des cours de l'école Amadei ;

Considérant qu'il est proposé de modifier ces plans de financement.

Après avoir entendu le rapport de Madame Jérôme MARI-VIVARELLI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** les projets et leur plan de financement selon les tableaux suivants :

Intitulé de l'opération	Coût estimatif en € HT	Financement CdC	Financement Etat
Cuisine centrale – création d'une extension	451 401.00 €	225 700.50 €	135 420.30 €
Acquisition de véhicules techniques 2025	309 490 €	123 796 €	
Travaux d'amélioration des conditions d'accueil dans les écoles	448 420 €	231 855 €	139 113 €
Travaux de végétalisation des cours de l'école Amadei	80 000 €	32 000 €	32 000 €

- **Cuisine centrale – création d'une extension :**

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Cuisine centrale – création d'une extension (études, maîtrise d'œuvre et travaux)	451 401.00 €	CdC – Dotation Ecole (50%)	225 700.50 €
		Etat (30%)	135 420.30 €
		Ville de Bastia (20%)	90 280.20 €
Total dépenses	451 401.00 €	Total Recettes	451 401.00 €

- Acquisition de véhicules techniques 2025 : Trois camions plateaux avec bennes et une balayeuse aspiratrice compacte**

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Acquisition de véhicules techniques 2025	309 490 €	CdC – Dotation Quinquennale (40%)	123 796 €
		Ville de Bastia (60%)	185 694 €
Total dépenses	309 490 €	Total Recettes	309 490 €

Article 2 :

- **Approuve** les modifications de plan financement des projets selon les tableaux suivants :

- Travaux d'amélioration des conditions d'accueil dans les écoles – Optimisation du plan de financement**

- Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Travaux d'amélioration des conditions d'accueil dans les écoles	463 710 €	Collectivité de Corse DE 20-24 (50%)	231 855 €
		Ville de Bastia (50%)	231 855 €
Total dépenses	463 710 €	Total Recettes	463 710 €

- Travaux d'amélioration des conditions d'accueil dans les écoles - Optimisation du plan de financement du projet à l'aide d'un financement de l'Etat selon les modalités ci-après :**

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Travaux d'amélioration des conditions d'accueil dans les écoles	463 710 €	Collectivité de Corse - Dotation Ecole 2020-2024 (50%)	231 855 €
		Etat (30%)	139 113 €
		Ville de Bastia (20%)	92 742 €
Total dépenses	463 710 €	Total recettes	463 710 €

- Travaux de végétalisation des cours de l'école Amadei**

- Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Travaux de végétalisation des cours de l'école Amadei	80 000 €	Collectivité de Corse DE 20-24 (50%)	40 000 €
		Ville de Bastia (50%)	40 000 €
Total dépenses	80 000 €	Total Recettes	80 000 €

- **Travaux de végétalisation des cours de l'école Amadei – Optimisation du plan de financement selon les modalités ci-après :**

- Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant en € HT	Libellé	Montant en € HT
Travaux de végétalisation des cours de l'école Amadei	80 000 €	Collectivité de Corse DE 20-24 (40%)	32 000 €
		Etat Fonds vert (40%)	32 000 €
		Ville de Bastia (20%)	16 000 €
Total dépenses	80 000 €	Total Recettes	80 000 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 01/04/2025


Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.